

	Mairie de Saint Hilaire le Grand Rue de Reims Tél. : 03 26 70 00 26 Mail : mairie-sthilairelegd@orange.fr saint-hilairelegrand51.weebly.com	DEPARTEMENT DE LA MARNE
		ARRONDISSEMENT DE CHÂLONS EN CHAMPAGNE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DÉCEMBRE 2019

Mme le Maire déclare la séance ouverte à 20h33.

En présence de

Mme Agnès PERSON, Maire, Mmes : Antonia PAQUOLA, Lydie THIEBAULT, MM. Pascal APPERT, Gilles BEAULANDE, Jean-Michel GILLET, Bernard MACHET, Robert PARIS.

Le compte-rendu du conseil précédent est approuvé à l'unanimité.

Délibération subvention fête St Hilaire pour les pompiers

Mme le Maire indique à l'assemblée que les délibérations existantes concernant le versement d'une subvention aux associations qui organise la fête patronale de St Hilaire ne satisfait plus la trésorerie. En conséquence de quoi il est nécessaire de prendre une délibération pour chacune d'elle afin que le versement puisse être effectué.

Mme le Maire propose comme il en a été décidé lors de l'élaboration du budget 2019, le versement de la subvention de 150€ à l'amicale des pompiers pour organisation de la fête patronale.

Après en avoir délibéré, Mme le Maire propose de passer au vote :

POUR : 8 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Délibération subvention fête St Hilaire pour l'association St Hilaire en fête

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que les délibérations existantes concernant le versement d'une subvention aux associations qui organise la fête patronale de St Hilaire ne satisfait plus la trésorerie. En conséquence de quoi il est nécessaire de prendre une délibération pour chacune d'elle afin que le versement puisse être effectué.

Mme le Maire propose comme il en a été décidé lors de l'élaboration du budget 2019, le versement de la subvention de 150€ à l'association St Hilaire en fête pour organisation de la fête patronale.

Après en avoir délibéré, Mme le Maire propose de passer au vote :

POUR : 8 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Délibération tiers coût matériel Jonchery

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que comme il en avait été convenu préalablement avec la commune de Jonchery sur Suipe le coût de l'acquisition du matériel d'entretien des espaces verts est réparti sur les communes. La répartition est de 2/3 pour St Hilaire et 1/3 pour Jonchery comme tous les achats communs aux 2 communes.

Après en avoir délibéré, Mme le Maire propose de passer au vote :

POUR : 8 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Délibération renouvellement du contrat de Mme Beyaert

Mme le Maire explique au Conseil la nécessité de se prononcer sur le renouvellement du contrat de Mme BEYAERT Valérie qui gère la vente de pain et remplace ponctuellement l'ATSEM lorsque cela est nécessaire.

Après en avoir délibéré, Mme le Maire propose de passer au vote :

POUR : 8 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Délibération remboursement Mme Agnès PERSON

Mme le Maire indique au conseil avoir acheté un onduleur protégeant l'ordinateur du secrétariat de mairie en remplacement de l'ancien qui ne fonctionnait plus.

Mme Le Maire précise que cet achat a été effectué par ses soins et en demande le remboursement.

Après en avoir délibéré, Mme le Maire propose de passer au vote :

POUR : 8 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Délibération remboursement M. Pascal APPERT

Mme le Maire rappelle au conseil que M. Pascal APPERT avait fait l'acquisition de roulettes pour équiper les palettes du matériel sous la scène de la salle des fêtes afin d'en faciliter l'accès et le rangement.

Mme Le Maire précise que cet achat a été effectué aux frais de M. Pascal APPERT qui en demande le remboursement.

Après en avoir délibéré, Mme le Maire propose de passer au vote :

POUR : 8 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Point sur le ramassage des déchets 2020

Mme le Maire explique au Conseil que la Communauté de Communes de la Région de Suippes va gérer en régie les déchets des communes membres de l'intercommunalité à partir du 1^{er} janvier 2020. En effet, la commune de Mourmelon ayant décidé de rejoindre la CAC de Châlons, le syndicat Geoter ne pouvait plus assurer la gestion des déchets pour les communes restant à sa charge.

Le ramassage quel que soit le type de poubelles sera effectué tous les 15 jours à partir du 1^{er} janvier 2020 (hors Suippes). Cette décision a pour but de maîtriser les coûts des prestations.

M. Gilles BEAULANDE demande si les déchetteries des villages resteront ouvertes. Mme le Maire répond qu'elles restent en place. M. Gilles BEAULANDE indique qu'il est dommage que les commissions des communes membres n'aient pas été réunies pour mener la réflexion sur la gestion des déchets.

Mme le Maire indique que les maires ont été consultés lors des réunions de Conseil Communautaire.

Ordinateurs écoles

Mme le Maire informe le Conseil que les ordinateurs de la classe mobile acquise en 2010 arrivent en fin de vie. Un bilan a été effectué par M. Xavier LARCHER, responsable informatique de la Communauté de Communes. Les ordinateurs sont lents à démarrer, à partir du 1^{er} janvier 2020 Microsoft ne mettra plus à jour Windows7, système d'exploitation dont les ordinateurs de l'école sont dotés. Plusieurs solutions se

présentent :

- la migration vers Windows 10, mais la vétusté des PC ne pourra en assurer le bon fonctionnement,
- le changement complet de la classe mobile,
- le passage des ordinateurs sous le système d'exploitation Linux. Ce système libre et gratuit prolongera la durée de vie des ordinateurs, les programmes utilisés par les élèves existent également libres de droits et adaptés à Linux.

Les batteries des PC ne tenant plus la charge, la solution « Linux » ne pourra être que provisoire.

Mme le Maire indique qu'il est possible de prétendre à une subvention DETR pour le remplacement de la classe mobile. M. Xavier LARCHER n'ayant pas de disponibilités, il faudra chercher une personne pour la mise en œuvre, peut être M. FRENOT de Jonchery/Suippe.

Questions diverses

Cimetière :

M. Jean-Michel GILLET a fait le point sur les tombes abandonnées au cimetière après la Toussaint afin de constater si des tombes signalées comme abandonnées avaient été fleuries. Certaines l'ont été. Mme Evelyne THIÉBAULT nous a indiqué que des fleuristes s'en occupaient. A vérifier pour mettre à jour la liste.

Incendie :

M. Jean-Michel GILLET a assisté à une réunion concernant la protection incendie.

La Communauté de commune a proposé de poser 5 bâches pour essais dans des communes de l'EPCI.

La commune de Saint Hilaire le Grand faisant partie des communes les plus en retard dans ce domaine, il est proposé d'y en installer une de 200m². Un terrain de 300m² est nécessaire à cette installation.

Un coût d'environ 1500€ serait à la charge de la commune pour la préparation du terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se met d'accord sur l'emplacement le plus judicieux qui se trouve sur le triangle enherbé au croisement de la D19 et de la route de Reims en direction de Suippes.

Voiries :

M. Jean-Michel GILLET indique qu'au vu des l'état des chaussées, les priorités de réfection du gravillonnage des rues seraient les suivantes :

1. Grande rue
2. Chef des bois
3. Rue de Reims
4. Desclaude
5. Rue des écoles

La rue des écoles est placée en dernier puisque l'enfouissement des réseaux de la rue des écoles jusqu'à la rivière implique le creusement de la chaussée.

Avec la déviation de Suippes, le carrefour Route de Reims/Souain ainsi que le bas du calvaire sont fortement dégradés.

Afin de préparer l'avenir, il serait souhaitable de demander un devis au SIEM pour l'enfouissement des réseaux rue du chef des bois et Rue de Reims. Les projets seraient ainsi définis pour une réalisation future.

CCAS :

Mme Lydie THIÉBAULT informe le Conseil qu'en 2020 une réunion sur la prévention des cambriolages aura lieu en lien avec la gendarmerie, les habitants de Jonchery y seront conviés.

Une information et un article sur la bonne tenue des animaux, précisément des chiens sera inséré dans le prochain bulletin.

Périscolaire :

Mme Antonia PAQUOLA explique que suite au préavis de grève pour le jeudi 5/12/19, un accueil sera mis en place. L'information sera donnée aux parents via le carnet de correspondance des élèves.

SAUR :

Des arbres sont à élagués au-dessus du lagunage, un programme d'entretien est prévu pour le château d'eau où le déshumidificateur est à changer. Il est préconisé l'installation d'un grillage pour protéger l'accès au château d'eau.

Il a été signalé qu'un volet des vestiaires du terrain de foot est tombé. Celui-ci doit être réparé rapidement pour éviter toute intrusion et dégradation.

Il est décidé d'installer les décorations lumineuses en fin de semaine, les sapins étant livrés mardi 3/12/19 par Mme Lydie THIÉBAULT.

Suite aux travaux dans l'église, le nettoyage est prévu en janvier.

Un accord a été obtenu pour déplacer le radar route de Souain en alternance avec la Rue de Reims.

Le devis pour l'implantation d'un nouveau candélabre rue du château d'eau a été reçu en mairie. Celui-ci s'élève à 4773€. Le Conseil propose de demander un devis pour l'installation d'un luminaire sur un poteau existant. Mme Lydie THIÉBAULT se charge d'en faire la demande auprès de l'entreprise Lantenois.

Mme Lydie THIÉBAULT demande que les membres du Conseil, qui en possède, envoient des photos du village et des manifestations passées pour le bulletin.

M. Gilles BEAULANDE indique qu'il serait souhaitable de faire quelque chose rapidement pour la sauvegarde de la croix du calvaire en attendant une réfection complète.

Mme le Maire informe l'assemblée de la tenue du prochain Conseil Communautaire à Saint-Hilaire le Grand le 12/12/2019.

Fin du Conseil Municipal à 23h05

Prochain Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 13 janvier 2020.